

Piloter un drone dans le secteur du BTP et du génie civil

RS6765 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	231n, 232, 311u
Formacode(s)	31862, 46281, 22254
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2028

Certificateur(s)

TELEPILOTE · SIRET : 80259488700019

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ALMET*PHILIPPE/	43851164400033	Former
CENTRE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE DU DRONE	80040442800024	Former
DIDIER VALLEZ	44247514100051	Former
DRONIZ	88141598800016	Former
FLYING EYE	85049257000039	Former
ILOTDRONES	80924485800019	Former
ISODRONE	85095051000014	Former
LES DRONES LYONNAIS	89435775500012	Former
MATHIEU BRONDEAU	80890769500015	Former
OUIWAY	87927988300018	Former

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6765-piloter-un-drone-dans-le-secteur-du-btp-et-du-genie-civil/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification intervient dans un contexte où le marché des drones civils connaît une croissance significative, notamment dans le secteur du BTP et du Génie Civil. Les entreprises de ces domaines intègrent de plus en plus les drones dans leurs opérations quotidiennes pour réaliser des diagnostics précis à des coûts compétitifs. Afin de soutenir cette transition et d'accompagner les professionnels déjà ancrés dans leur métier, la certification "Télépiloter un Drone dans le Secteur du BTP et du Génie Civil" vise à ajouter la compétence "pratique et maîtrise de drone à vocation professionnelle" aux connaissances de techniciens, géomètres, architectes, cordistes et autres experts du secteur. Dans un secteur de la construction en constante évolution, la certification cherche à favoriser l'appropriation et la mise en œuvre à grande échelle des solutions existantes, contribuant ainsi au développement continu du BTP et du Génie Civil.

Le/la bénéficiaire de la certification doit être capable de maîtriser et d'optimiser l'usage du drone dans le bâtiment et

les travaux publics, permettant de réduire les temps d'inspections de 50 à 90% et de contrôler des zones inaccessibles, dangereuses en hauteur, en toute sécurité des personnes et des biens et en respectant le cadre réglementaire des drones civils.

Le/La candidat(e) sera en mesure d'accélérer la digitalisation de bâtiments, d'ouvrages ou de sites historiques à l'aide d'un drone et d'un logiciel de photogrammétrie, et de produire une modélisation 3D de bâtiment exportable dans un logiciel de CAO ou DAO pour la rétro conception d'un jumeau numérique

La certification atteste que son/sa bénéficiaire a la capacité de piloter un drone dans le cadre d'une activité liée aux métiers du bâtiment et des travaux publics, conformément aux exigences réglementaires de la Direction Générale de l'Aviation Civile, ainsi que de mettre en pratique l'outil de drone dans les conditions de sécurité des personnes et des biens.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réaliser les vérifications techniques et aéronautiques nécessaires et les procédures légales obligatoires afin de préparer un vol mission de modélisation et d'inspection d'un bâti en respectant les éléments réglementaires d'exploitation d'un drone dans l'espace aérien.
- Préparer le drone dans le but de réaliser une captation de données de modélisation et d'inspection d'un bâti en contrôlant l'état de fonctionnement de l'appareil, en effectuant les réglages logiciels et en définissant précisément la zone de travail.
- Réaliser la mission de vol à l'aide du drone en appliquant l'ensemble des contrôles, réglages et procédures garantissant la sécurité des biens et des personnes pour capter les données conformes pour la modélisation et inspection du bâti.
- Télépiloter l'aéronef en conditions techniques anormales afin d'assurer le maintien du contrôle de l'appareil et des conditions de sécurité du vol en gérant les imprévus et les aléas techniques et environnementaux et en réalisant l'ensemble des opérations et des vérifications post-vol réglementaires.
- Réaliser le traitement des données captées pour créer la modélisation 3D du bâti, en exploitant les fonctionnalités du logiciel de photogrammétrie et en utilisant les données du drone pour générer et exporter une maquette numérique.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exploitation des aéronefs sans équipage à bord est couverte par le règlement d'exécution (UE) 2019/947 du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord. Ce règlement est applicable depuis le 31 décembre 2020. Il décrit notamment les exigences associées à cette exploitation autour des thèmes suivants :

- Modalités d'exploitations et aéronefs éligibles à l'exploitation en catégorie spécifique,
- Exigences liées à la formation du télépilote et à ses qualifications,
- Responsabilités de l'exploitant et du télépilote,

En date du 04 décembre 2023, les changements et modifications sont visibles sur et sur le site de rubrique « drone »

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir au moins 18 ans
- Être amené à réaliser des inspections et des modélisations de structures dans le secteur du BTP et du Génie Civil dans le cadre de son activité professionnelle.
- Avoir un projet professionnel avec la certification visée.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir suivi le parcours de formation de « Télépiloter un drone dans le secteur du BTP et Génie Civil » de 35h (cursus intensif, pour ceux ayant déjà piloté un drone) ou de 70h.
- Avoir un projet professionnel avec la certification visée.
- le candidat devra justifier de l'attestation théorique de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en catégorie

OPEN ou SPECIFIC STS-1 et STS-2 et/ou S1 S2 S3 ou toute autre autorisation par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en France et l'AESA pour l'Europe lui permettant d'exercer comme télépilote en drone civile

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Trois personnes sont désignées pour composer les membres du jury :

- Deux évaluateurs externes, disposant d'une expérience du télépilotage en tant que professionnel depuis au moins deux ans pour le compte d'un exploitant ou lui-même exploitant autorisé par le ministère en charge de l'aviation civile.
- Un représentant de l'organisme de formation, n'ayant pas dispensé la formation.

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	4 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2028
Date de dernière délivrance possible	01/04/2029

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS5033

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.telepilote.org/formation-drone-certifiante-dgac-eligible-au-cpf/nos-certifications-professionnelles/btp-genie-civil/socle-pratique-drone-btp.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6765/>

Où se former

Formations référencées	83
Organismes	12
Régions couvertes	12
Prix indicatif	1 500 € – 4 584 €
Durée	20 – 105 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	491
Parcours menés à terme	459
Taux d'achèvement	93 %
Période	11/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	555
Montant total engagé	1 858 021 €
Coût moyen par dossier	3 348 €
Durée moyenne	69 h
Période	10/2024 – 09/2026
France compétences	83 %
Reste à charge titulaire	8 %
France Travail	5 %
Entreprise	4 %
Régions	0 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.